



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Algérie

Question écrite n° 78830

## Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la vive émotion de nombre de nos concitoyens qui ont vécu en Algérie avant l'indépendance, qui, pour nombre d'entre eux, ont du quitter ce pays en abandonnant une partie de leur bien, et des associations d'anciens combattants suite aux déclarations du Président algérien Abdelaziz Bouteflika, lors d'une réunion publique tenue en septembre dernier dans le cadre de la campagne pour le référendum organisé dans ce pays en vue de l'amnistie. On est en droit de s'interroger sur ces déclarations, exigeant, de la part de la France, de « demander pardon pour les exactions commises lors de la colonisation de l'Algérie de 1830 à 1962 » et en laissant planer une menace au cas où ce pardon ne serait pas demandé, précisant que, dans ce cas, « chacun défend ses intérêts avec les moyens qu'il juge appropriés ». Cette demande de reconnaissance unilatérale de culpabilité, largement reprise par la presse, semble pour le moins inopportune dans la mesure où elle intervient au moment où le Président de la République, à la suite de sa visite en Algérie, propose la signature d'un traité d'amitié avec l'Algérie. Par ailleurs, rappeler ainsi des événements, vécus douloureusement de part et d'autre, ne peut contribuer au maintien de la paix civile dans de nombreuses villes françaises qui doivent répondre à des revendications fortes de populations étrangères en quête d'identité. Il lui demande de lui indiquer les démarches entreprises par le Gouvernement français pour rappeler aux autorités algériens et notamment au président algérien, la nécessaire modération, indispensable dans les relations entre les États. Des déclarations de cet ordre et des revendications unilatérales ne semblent guères conformes à un réel désir de normalisation des rapports entre les États.

## Texte de la réponse

La démarche du gouvernement français est d'aller résolument de l'avant dans le rapprochement franco-algérien. Nous nous inscrivons dans un esprit d'apaisement des souffrances partagées, des affrontements et divisions passés entre nos deux pays, afin de permettre aux peuples algérien et français de construire sereinement l'avenir. Les mots ont leur importance mais ils transmettent une expérience qui peut-être perçue différemment d'un pays à l'autre. Nous voulons que le traité d'amitié, qui doit être signé entre nos deux États, permette d'accompagner le travail de mémoire en cours et de faciliter le travail conjoint d'historiens et de chercheurs dans l'objectivité et le respect de la pluralité des points de vue. C'est là un engagement fort de notre pays qui exige que les relations entre Algériens et Français s'effectuent dans un climat dépassionné.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Cardo](#)

**Circonscription :** Yvelines (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 78830

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 novembre 2005, page 10682

**Réponse publiée le** : 7 février 2006, page 1212